

À l'attention de M. Armand Quentel
Président de la Commission « environnement »
Comité national des pêches maritimes et des
élevages marins
134 avenue de Malakoff
75116 Paris

Paris, le 4 octobre 2016

Lettre transmise par courrier électronique et par voie postale

Objet : Proposition de co-portage d'une demande de moratoire sur la pêche électrique au niveau européen

Cher Monsieur,

Nous nous adressons à vous en tant que Président de la Commission « environnement » du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins au sujet d'un point de préoccupation majeur à notre sens : la pêche électrique.

Bien qu'interdite par la Commission européenne depuis 1998,¹ cette technique de pêche bénéficie d'une dérogation et est utilisée à échelle industrielle « pour des tests » depuis 2006. Ses principaux usagers sont les Néerlandais, mais aussi de plus en plus les Britanniques, Belges et Allemands en Mer du Nord.^{2,3} Bien qu'il n'existe à ce jour aucune étude d'impact digne de ce nom, la pêche électrique est également en évaluation pour obtenir le label de pêche durable MSC.⁴

Outre les nombreuses preuves visuelles à charge pour disqualifier la pêche électrique, comme la fracturation des colonnes vertébrales de certains poissons⁵ ainsi que les traces de brûlure causées par les chocs électriques,⁶ nous nous questionnons également sur l'impact de cette méthode de pêche brutale sur les œufs, larves et autres invertébrés enfouis dans le sédiment.

1 European Community (1998) Council regulation (EC) No 850/98 of 30 March 1998 for the conservation of fishery resources through technical measures for the protection of juveniles of marine organisms. Official Journal L 125: 1-55.

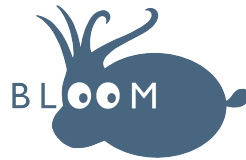
2 Conseil de l'Union européenne (2006) 2774^{ème} session du Conseil - Agriculture et pêche. Communiqué de presse 16325/06 (Presse 354) Bruxelles (Belgique). 55 p.

3 LIFE Platform (2015) A shocking way to catch fish: electric pulse beam trawling. Disponible à : <http://lifeplatform.eu/a-shocking-way-to-catch-fish-electric-pulse-beam-trawling>.

4 MSC (2016) CVO pulse sole & plaice. Fisheries in assessment - North-east Atlantic. Disponible à : www.msc.org/track-a-fishery/fisheries-in-the-program/in-assessment/north-east-atlantic/cvo-pulse-sole-and-plaice/cvo-pulse-sole-and-plaice.

5 Haan et al. (2011) The effect of electric pulse stimulation to juvenile cod and cod of commercial landing size. C141/11, Wageningen UR, Institute for Marine Resources & Ecosystem Studies (IMARES), IJmuiden (Pays-Bas). 44 p.

6 Lobeux (2014) Pêche électrique - Pêcheurs du Nord et de Belgique à contre-courant. Le Marin, édition du 14 mars 2014.



Il nous semble difficilement envisageable de qualifier l'électrocution des animaux marins de «pêche durable», simplement parce qu'elle pollue moins et détruit un peu moins le fond de l'océan.⁷ A notre connaissance, l'ensemble des pêcheurs français est également opposé à cette pratique de pêche.

Nous estimons qu'une demande de moratoire intégral portée par les ONG et les professionnels — transmise à la Commission européenne et à l'État français — serait efficace pour obtenir l'arrêt de cette activité, au moins jusqu'à ce que des études d'impacts scientifiques sérieuses soient conduites.

Dans l'attente d'une réponse qui sera, nous l'espérons, positive, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées,

Claire Nouvian,
Présidente de BLOOM

Frédéric Le Manach
Directeur scientifique de BLOOM

⁷ ICES (2010) Answer to Special request on pulse trawl electrical fishing gear. 3 p.